

« On trouve le MR à toutes les étapes du Kazakhgate »

Le président de la commission Dirk Van der Maelen (SP.A) voit dans les ramifications du scandale une possible « affaire d'Etat », déclare-t-il dans une interview au « Soir ».

Le président de la commission d'enquête parlementaire sur le Kazakhgate, Dirk Van der Maelen (SP.A), plante le décor à quelques jours de l'entame des travaux à la Chambre, mercredi prochain.

Dans une interview au *Soir*, le député SP.A, qui a remplacé le CDH Francis Delpérée (écarté par une majorité des membres en décembre dernier) aux commandes de la commission, y va : « Si ce que l'on soupçonne aujourd'hui devait se vérifier, la conclusion serait qu'en Belgique, des lois ont été votées non pas dans l'intérêt général, mais dans celui de personnes d'une moralité très douteuse qui ont des liens avec la criminalité. »

Dirk Van der Maelen, considéré comme l'un des députés les plus expérimentés de l'hémicycle, pointe de pos-

sibles tentatives d'influencer nos pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire... Les trois en un seul lot, celui d'une possible « affaire d'Etat ».

Attention, terrain miné... Dirk Van der Maelen prévient : « J'espère que tous les collègues au Parlement seront capables de surmonter les freins qui pourraient être mis éventuellement à leur action. Ce que je veux, c'est la clarté.

Je n'ai pas de doute que tous veulent cela aussi. »

Et les questions auxquelles la commission d'enquête parlementaire devra répondre se multiplient : « Pourquoi a-t-on voté cette loi à la vitesse d'un TGV en 2011 ? Une loi qui va si loin, si mal ficelée ! Comment expliquer cela ? On doit faire la lumière. »

Au passage, le député n'épargne personne, ni le gouvernement Leterme de l'époque ni... le MR.

Dirk Van der Maelen ne préjuge pas. Mais il ne prend pas de gants avec les bleus. « Je constate en tout cas que l'on retrouve le MR à toutes les étapes : avec M. Kubla au moment de l'acquisition de la nationalité belge ; avec des cabinets libéraux au moment où on a poussé pour faire passer l'amendement à la Chambre ; enfin, on sait que M. De Decker, en robe d'avocat, a eu des contacts avec le procureur général qui donnera le feu vert à la transaction pénale avec Chodiev... »

« Je ne fais que constater des choses, continue-t-il. Je ne tire aucune conclusion. La commission d'enquête fera son travail, nous verrons si ce parti, le MR, a joué un rôle ou non. » ■

« Le Kazakhgate, c'est une affaire très, très sérieuse »

► Le président de la commission d'enquête sur le Kazakhgate, Dirk Van der Maelen (SP.A), estime que cela « pourrait être une affaire d'Etat ».

► Et s'interroge sur le rôle joué hypothétiquement – « Nous devons faire la lumière, nous ne pouvons rien affirmer à ce stade » – par le MR.

Il présidera la commission d'enquête parlementaire sur le Kazakhgate, ou affaire Chodiev-De Decker. A quelques jours (mercredi prochain) de la première séance de travail, Dirk Van der Maelen, parlementaire SP.A, plante le décor...

C'est « la » question : se trouve-t-on, selon vous, au cœur de ce que d'aucuns appellent une « affaire d'Etat » ? Votre sentiment ?

Mon sentiment, c'est que c'est une affaire très, très sérieuse. Il faut attendre la fin de nos travaux pour tirer les conclusions. Mais si ce que l'on soupçonne aujourd'hui devait se confirmer...

Quand on reprend le déroulement des travaux en commission des

Finances le 2 mars 2011, on se dit que ce fut une journée très particulière... Carina Van Cauter, collègue du VLD, a déclaré qu'elle avait été approchée par un membre du cabinet Reynders pour introduire au plus vite son amendement sur la transaction pénale. On sait aussi que Christine Defraigne, qui présidait la commission Justice du Sénat, a expliqué qu'elle avait ressenti de la pression qui venait d'en haut. Donc, première constatation : il y aurait eu des tentatives d'influence sur le pouvoir législatif.

Ajoutez à cela la fameuse note envoyée par Etienne des Rosaies, conseiller de Nicolas Sarkozy, à l'assistante du ministre français de l'Intérieur de l'époque, Claude

Guéant, qui évoque une « sensibilisation » de trois de nos ministres fédéraux en Belgique, Stefaan De Clerck, Didier Reynders et Steven Vanackere. Donc, deuxième constatation : il y aurait eu des tentatives d'influencer le pouvoir exécutif.

Enfin, troisièmement : on sait que le procureur général à Bruxelles a donné son feu vert pour la transaction pénale en faveur de

M. Chodiev, cela alors qu'il savait que la loi qui avait été votée à la Chambre et au Sénat avait été jugée caduque, bref qu'elle devait être revue et corrigée. Il n'en a pas tenu compte. Pourquoi ? Là, donc, troisième constatation : il y a peut-être eu des tentatives d'influencer le pouvoir judiciaire. Si vous reprenez ces trois points, dans cette mesure, ce pourrait être,

en effet, une affaire d'Etat.

Et, toujours dans ce sens, je rappelle ceci : début février 2011, une quarantaine de jours avant le vote à la Chambre de la loi sur la transaction pénale, il y a eu une décision formelle du conseil des ministres, avec notification officielle, où l'on note que le gouvernement Leterme, en affaires courantes, introduira lui-même, ou fera introduire par des parlementaires, des amendements à la loi portant notamment sur le secret bancaire, afin d'y ajouter la transaction pénale. Une décision prise par le Premier ministre, Yves Leterme, en conseil des ministres, approuvée par tout le gouvernement.

On parle en effet d'un deal politique en 2011 entre levée du secret bancaire et transaction pénale.

Un scénario circule à cet égard... C'est une supposition... Il faut rappeler qu'à l'époque, Didier Reynders était sous pression de l'OCDE, qui signifiait à la Belgique qu'elle avait du retard sur le secret bancaire et qu'elle devait agir. Didier Reynders savait donc qu'il devait bouger dans ce dossier. Intelligent comme il est, il a peut-être estimé qu'il ne pouvait bouger qu'avec quelque chose en retour. Et ce quelque chose, ce fut la transaction pénale. C'est une supposition. Je n'affirme rien. Mais on devra vérifier tout cela, simplement. Mais là encore, il faut se replonger dans ce qui s'est passé à l'époque. Comme parlementaire de l'opposition, je croyais alors que les pressions en faveur de la transaction pénale venaient du secteur dia-

mantaire. Il faut se rappeler que dans les mois qui avaient précédé l'adoption de la loi, il y avait eu de nombreuses enquêtes pour fraude fiscale dans le secteur diamantaire à Anvers. Avec des collègues à la Chambre, j'avais alors le sentiment que l'empressement du gouvernement à légiférer sur la transaction pénale était donc dû à ces enquêtes judiciaires. Ce n'est qu'en 2012, dans *Le Canard enchaîné*,

« On soupçonne des tentatives d'influencer les pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire... »

que l'on entendra parler d'un lien possible entre la transaction pénale et l'affaire Chodiev. Alors, qu'en est-il de tout cela ? A ce stade, on ne sait pas. La commission a du pain sur la planche.

Elle entendra Armand De Decker ? Nous allons faire la demande auprès du magistrat qui a été désigné afin d'accompagner notre travail – un travail parlementaire qui ne doit pas nuire à l'enquête judiciaire. Il est peu probable que nous puissions convoquer Armand De Decker. Tout le monde

s'attend à la levée de son immunité parlementaire et à son renvoi en correctionnelle.

En revanche, vous entendrez, on imagine, tous les acteurs politiques de l'époque...

Dans la résolution qui a installé la commission, il y a trois volets où nous devons faire la lumière : 1. l'acquisition de la nationalité belge par Chodiev et Ibragimov ; 2. la genèse de la loi sur la transaction pénale ; 3. la transaction pénale en tant que telle, en faveur de Chodiev.

Tout cela pourrait être lié ?

Je constate en tout cas que l'on retrouve le MR à toutes les étapes : avec M. Kubla au moment de l'acquisition de la nationalité belge ; avec des cabinets libéraux au moment où on a poussé pour faire passer l'amendement à la Chambre ; enfin, on sait que M. De Decker, en robe d'avocat, a eu des contacts avec le procureur général qui donnera le feu vert à la transaction pénale avec Chodiev... Je ne fais que constater des choses. Je ne tire aucune conclusion. La commission d'enquête fera son travail, nous verrons si ce parti, le MR, a joué un rôle ou non.

On sent bien qu'il va y avoir du débat politique dans tout ça... C'est logique, la commission, ce sont dix-sept parlementaires, pas des juges indépendants...

Mais j'espère que tous les collègues seront capables de surmonter les freins qui pourraient être mis éventuellement à leur action. Ce

que je veux, c'est la clarté. Je n'ai pas de doute que tous veulent cela aussi. Pourquoi a-t-on voté cette loi à la vitesse d'un TGV ? Une loi qui va si loin, si mal ficelée ! Comment expliquer cela ? On doit faire la lumière.

Dans quel délai ?

Nous devons conclure mi-mars, je crains que ce ne soit pas possible après les ratés au démarrage. Il y aura un peu de retard.

Vous excluez que tout cela fasse pschitt finalement ? Qu'il n'y ait rien de grave au bout du compte ?

Je serais vraiment, vraiment, vraiment très surpris que nous arrivions à ce type de conclusion. Si ce que l'on soupçonne devait se vérifier, la conclusion serait qu'en Belgique, des lois ont été votées non pas dans l'intérêt général mais dans celui de personnes d'une moralité très douteuse qui ont des liens avec la criminalité. ■

Propos recueillis par
DAVID COPPI

« J'espère que nous serons tous capables de surmonter les freins qui pourraient être mis à notre action »

POLÉMIQUE

« Francis Delpérée ne pouvait pas présider la commission »

Vous avez accédé à la présidence de la commission un peu dans la tourmente, après le retrait de Francis Delpérée en décembre...

J'aurais aimé que tout cela commence d'une autre manière. C'est bien que le CDH ait reconnu finalement qu'il n'était pas possible pour Francis Delpérée de présider la commission.

« Reconnu » est un grand mot... Benoît Lutgen, président du parti, était déchainé, outré...

Oui, mais tenez compte du nombre d'objections de la part des membres de la commission... Francis Delpérée, qui avait été entendu comme témoin dans le cadre de l'information judiciaire, n'avait plus la confiance d'une majorité des commissaires.

Cela étant, d'autres membres de la commission pourraient être rattrapés par des conflits d'intérêts...

La première décision de la commission a consisté à demander à deux experts – Christine Matray et François Behrendt – de voir s'il y a un problème pour les parlementaires qui ont été entendus dans l'information judiciaire, qui ont voté la proposition de loi en 2011, ou qui ont fait partie de la majorité gouvernementale à l'époque. Nous avons demandé une note. J'espère qu'elle sera prête pour mercredi matin, lorsque nous nous réunirons en bureau de la commission.

D.CI

Dirk Van der Maelen Chevronné et « tête brûlée »

On appelle ça un sparadrap. Autrefois ministre des Finances (portefeuille dont il hérite en 1999), Didier Reynders (MR) devient ministre des Affaires étrangères en 2011. Changer de casquette lui offre un avantage : se débarrasser de Dirk Van der Maelen, membre de la commission des Finances. De la fraude fiscale aux intérêts notionnels, le député SP.A ne passe rien au ministre. « Un parlementaire que je ne pourrai jamais convaincre de quoi que ce soit, même si je lui dis que la terre est ronde », gémit un jour le ministre libéral, comme le rapporta en son temps *Le Vif*. Pas de pot : en 2011, quand Reynders change de portefeuille, Van der Maelen quitte la commission des Finances pour présider celle des Affaires étrangères. La terre est ronde et le monde est petit.

Un des députés les plus expérimentés

Né à Grammont le 14 mars 1953, Dirk Van der Maelen est licencié en droit, spécialisé en droit international. Actif sur le terrain local (après avoir été élu conseiller communal, il siège au CPAS de Grammont), il est surtout

l'un des députés les plus expérimentés de l'hémicycle (il a déboulé à la Chambre en 1989). Il y préside le groupe SP.A. En décembre, il a été choisi pour piloter la commission d'enquête sur le Kazakhgate. La commission se mettra au travail le 11 janvier. Le défi est élevé – il s'agit d'éclaircir de possibles trafics d'influence au cœur de l'Etat. De l'avis général, l'homme est à la hauteur.

Quand on leur parle de Dirk Van der Maelen, ses collègues évoquent un « homme particulièrement combatif »,

« travailleur » et « bon orateur ».

« A la commission sur le Kazakhgate, il n'hésitera pas à bousculer les règles, dit un élu. Et c'est un dur à cuire. Tant mieux ! »

Georges Gilkinet, député Ecolo, dit de Van der Maelen : « C'est l'un des plus anciens parlementaires. En dépit de cela, il a gardé un caractère frondeur. Il a gardé une capacité d'indignation. C'est une tête brûlée. »

Intransigent, mais capable de souplesses aussi. « Quand le SP.A était au pouvoir, souffle un élu, Van der Maelen a dû gober des mesures qui, fonda-

mentalement, ne lui allaient pas. Il est tout de même capable, quand il le faut, d'habiles circonvolutions. » Muriel Gerkens, députée Ecolo, est bien moins tendre que son collègue Gilkinet. Comme ancienne cheffe de groupe, elle a bien connu l'oiseau qu'elle juge incapable d'un travail collectif. « Il a trop le souci d'apparaître, d'être le premier sur la balle. Travailler avec lui est difficile. Aussi, il joue le super-résistant comme député d'opposition. Mais quand il était dans la majorité, il s'écrasait très tranquillement. »

Membre de la commission des Affaires étrangères, Stéphane Crusnière, député PS, loue sans réserve le bonhomme : « Dirk Van der Maelen prend très à cœur son travail de président de la commission. Il organise très bien les travaux, de façon conviviale et avec un grand respect de la majorité et de l'opposition – et je peux vous dire que les présidents de commission ne sont pas tous comme ça. Sur le plan humain, je dirais que c'est un homme très convivial, très agréable, doté d'une grande culture et passionné. » ■

PIERRE BOUILLON

CONTEXTE ET CALENDRIER

Première séance sous pression

La commission d'enquête sur le Kazakhstan se réunira mercredi, à la Chambre, pour une première séance de travail. Très attendue. Dirk Van der Maelen met la pression, c'est le moins que l'on puisse dire. Ce sera la mission des dix-sept parlementaires-commissaires de « faire la lumière », comme l'indique leur premier de cordée. Il n'est pas interdit de penser que des rebondissements bousculeront le calendrier. A suivre.

En attendant, Dirk Van der Maelen, toujours lui, met la pression là encore, cette fois sur l'enquête judiciaire : « Il y a deux manières de mener une enquête en Belgique : sous la direction du parquet, ou en

désignant un juge d'instruction. Dans ce dossier, on a choisi le parquet. Problème : il dépend du pouvoir exécutif. Or, s'il devait s'avérer que toute cette opération "transaction pénale" a été pilotée à partir d'une décision gouvernementale, ce n'est pas sain de voir que celui qui fait l'enquête dépend du pouvoir exécutif. Deuxième élément : on demande au parquet d'enquêter sur les comportements au moins très douteux du procureur général de l'époque... Dans tous les cas, un juge d'instruction, totalement indépendant, aurait été plus indiqué. En France, deux juges d'instruction ont opéré efficacement. Pourquoi n'a-t-on pas agi de cette façon chez nous ? Ce n'est pas sain. »

D.CI